

Le 26 mars 2015

[Traduction]

Atcon

M. Fitch : Hier, le premier ministre n'a pas daigné nommer le ministre mentionné aux pages 39 à 41 du rapport de la vérificatrice générale. Le premier ministre ne voulait pas dire que le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé était le ministre mentionné. Or, le nom du député de la région de Shediac a depuis lors été mentionné dans les médias traditionnels et les médias sociaux ; il serait donc juste, à mon avis, de laisser la parole au député pour qu'il puisse nier être la personne mentionnée dans le rapport. Sinon, je vais poursuivre.

À la page 36 de leur plateforme électorale, les Libéraux promettent de « mettre fin aux avantages spéciaux accordés aux députés de l'Assemblée législative et à leurs amis ». Le premier ministre a l'occasion ici aujourd'hui de faire cadrer ses actions avec ses paroles. Compte tenu des révélations faites dans le rapport de la vérificatrice générale, le premier ministre demandera-t-il la démission du député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé?

L'hon. M. Gallant : La situation que nous observons aujourd'hui à l'Assemblée législative est déplorable. Dans leurs déclarations, les parlementaires du côté de l'opposition abordent une question que nous prenons très au sérieux et essaient certainement d'en parler à la légère, en faisant des plaisanteries et en tentant d'avoir le bon mot pour les médias. Il s'agit d'une question importante, et nous la prenons très au sérieux.

Nous avons indiqué très clairement que nous travaillerions avec la vérificatrice générale à l'amélioration de la façon de faire en ce qui concerne le développement économique dans la province et nous avons déjà commencé. En fait, nous avons commencé lorsque nous avons modifié l'ensemble disparate d'organismes de développement économique dont nous disposons dans la province. C'est pourquoi nous avons créé Opportunités Nouveau-Brunswick et le Conseil de l'emploi. L'un de ces organismes permettra de veiller à ce que nous mettions l'accent sur la clientèle. L'autre permettra d'assurer une meilleure reddition de comptes. Le Conseil de l'emploi veillera à ce que nous examinions et analysions vraiment chacune des décisions que nous prenons relativement aux investissements en matière de création d'emplois et de développement économique.

Je suis fier des ministres qui composent notre Cabinet. Les ministres travaillent d'arrache-pied pour nous aider dans nos priorités que sont la création d'emplois et la croissance économique. En tant que gouvernement, nous continuerons de mettre l'accent sur ces priorités.

M. Fitch : Nous ne prenons certainement pas la question à la légère. En fait, nous attirons l'attention sur la question, une attention dont se passerait bien le premier ministre.



Le rapport de la vérificatrice générale a clairement fait état de la décision à l'égard d'Atcon. Nous ne savons toujours pas pourquoi une telle décision a été prise ni où est allé l'argent. Toutefois, le fait de savoir comment cela s'est produit montre que le premier ministre doit prendre une décision. Veut-il que la décision à l'égard d'Atcon le suive pendant tout son mandat et entache tout ce qu'il réalise du fait que six ministres liés à Atcon font partie de son Cabinet? Sur les médias sociaux, ils sont déjà surnommés les « six d'Atcon ». Ces derniers prendront des décisions pour les quatre prochaines années ; le premier ministre a donc une décision à prendre. Ils font bel et bien adopter à l'heure actuelle des mesures législatives qui leur permettront de recommencer sans cesse. Permettez-moi de reposer la question au premier ministre : Demandra-t-il la démission du député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé?

L'hon. M. Gallant : J'ai dit très clairement que j'étais fier du travail accompli par le Cabinet en ce qui concerne nos priorités en matière de création d'emplois et de développement économique, et je ne peux pas approuver les propos que vient de tenir le député d'en face. En fait, nous travaillons avec la vérificatrice générale pour faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas. D'ailleurs, nous ne ménageons aucun effort pour collaborer étroitement avec la vérificatrice générale.

Le directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick communique avec la vérificatrice générale. Le gouvernement fait de même. À mon avis, nous avons tous constaté que le rapport faisait clairement état du fait que la vérificatrice générale s'entretient avec notre gouvernement, car nous avons trouvé des échéanciers montrant que notre gouvernement mettra en oeuvre bon nombre de ses recommandations pour améliorer notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique. Je ne peux donc pas être d'accord avec le député d'en face lorsqu'il dit que les modifications favoriseront la répétition d'une telle situation. C'est tout à fait le contraire. Nous travaillons sans relâche pour changer notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique, améliorer la reddition de comptes et obtenir de meilleurs résultats.

M. Fitch : Encore une fois, les actions ne cadrent pas avec les paroles. Même sur les ondes de CBC radio à Fredericton ce matin, la personne présentant l'actualité a lu un grand titre affirmant que le premier ministre Gallant annonçait la présentation par son gouvernement de mesures législatives qui éviteraient une nouvelle affaire comme celle d'Atcon. Nous savons bien sûr que le premier ministre présente des mesures législatives qui permettraient une nouvelle affaire comme celle d'Atcon et la rendraient même plus facile. Le premier ministre assumera la présidence du Conseil de l'emploi, ce qui entraînera une fois de plus davantage d'ingérence politique dans les décisions au lieu de la supprimer ; ou bien la CBC a commis une erreur, ou bien le premier ministre commet une erreur. Je me demande si le premier ministre peut prendre la parole et répondre à la question : L'erreur vient-elle de la CBC, ou, encore une fois, les actions du premier ministre ne cadrent-elles pas du tout avec ses paroles?

L'hon. M. Gallant : Je reconnais la véracité du grand titre de la CBC. Merci beaucoup au député d'en face de sa question tout à fait pertinente. Nous avons indiqué très clairement que nous changerions notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique dans la province.



[Original]

Nous voulons obtenir de véritables résultats en termes de création d'emplois. Malheureusement, comme nous l'avons vu, le gouvernement précédent a été le premier depuis 40 ans à ne pas avoir réalisé un gain net en matière d'emplois.

De plus, nous voulons faire des changements non seulement pour améliorer les résultats que nous obtiendrons en termes de création d'emplois, mais aussi pour assurer plus de responsabilité. En effet, l'équipe du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick compte trois membres du secteur privé qui nous aideront à analyser des investissements d'envergure visant la création d'emplois et le développement économique et à prendre des décisions les concernant.

Oui, l'article que cite le député d'en face est exact. Nous allons améliorer notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique et nous aurons une meilleure reddition de comptes et de meilleurs résultats.

[Traduction]

M. Fitch : Nous pouvons supposer que le premier ministre, même si le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé avait une épiphanie et se rendait compte qu'il était allé au-delà de la réglementation et des pouvoirs qui lui étaient conférés en tant que ministre... Il est passé outre, ce qui a coûté près de 70 millions de dollars aux contribuables. Les autres membres des six d'Atcon ont fait acte de présence et laissé cela se produire. Le premier ministre dit-il aujourd'hui que, même si le député décidait de présenter sa démission pour régler la question et s'assurer que le gouvernement actuel n'est pas entaché par le même scandale, il n'accepterait pas la démission et qu'il est en fait fier des décisions qui ont été prises en allant au-delà de la réglementation alors en vigueur?

L'hon. M. Gallant : Je vais être franc. Je ne comprends pas vraiment la question, mais j'irai droit au but.

Je suis très fier du travail que le Cabinet et notre gouvernement accomplissent afin de créer un milieu propice à la création d'emplois au Nouveau-Brunswick. Nous apprendrons aussi des erreurs du passé et renforcerons la reddition de comptes, et c'est pourquoi nous travaillons avec la vérificatrice générale à mettre en oeuvre le plus grand nombre possible de ses recommandations. J'ai demandé au directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick de chapeauter le tout et je lui ai aussi demandé de nous tenir au courant des progrès réalisés au fur et à mesure que les recommandations seraient mises en oeuvre.

Je tiens aussi à signaler que les médias ont traité de l'affaire. De nombreuses personnes ont examiné la situation. Celle-ci a fait l'objet d'analyses par des organismes indépendants. Des élections ont eu lieu à deux reprises depuis que tous les renseignements ont été rendus publics. La population s'est prononcée, et les gens ont choisi leurs représentants. Malgré leur frustration probable à l'égard du dossier, les gens ont tout de même choisi des représentants, et je suis content qu'ils l'aient fait parce que les personnes élues travaillent d'arrache-pied pour créer des



emplois et offrir des possibilités aux gens du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : Encore une fois, nous constatons que le premier ministre se range du côté des six d'Atcon. Nous devrions peut-être les renommer les « sept d'Atcon » parce que le premier ministre appuie les personnes qui avaient alors pris une décision au sein du Cabinet.

Le premier ministre de l'époque est allé au-delà de la réglementation et des pouvoirs du Cabinet afin de faire passer les actionnaires de la Banque Scotia devant les contribuables du Nouveau-Brunswick. Une telle mesure a permis à la Banque Scotia de devenir le premier créancier, en lieu et place du gouvernement provincial.

Ce que le premier ministre dit... Le nouvel élément révélé aux pages 39 à 41 du rapport de la vérificatrice générale est le fait que le ministre est allé au-delà de la réglementation. Le premier ministre doit examiner le tout et se rendre compte qu'il s'agit là de nouveaux éléments dont la population n'était pas au courant. Peut-être que si les gens avaient été au courant lors des élections, leur décision aurait été différente.

Nous avons l'occasion aujourd'hui de corriger la situation. Le premier ministre peut prendre la parole et demander la démission du député qui est allé au-delà de la réglementation alors en vigueur.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est un dossier qui fait les manchettes depuis bien des années. Je ne pense pas qu'il y ait qui que ce soit dans la province qui n'est pas au courant de ce dossier. C'est un dossier qui frustre les gens du Nouveau-Brunswick, et je le comprends, car tout le monde se sent frustré par rapport à tout cela. Nous voulons créer des emplois et accroître l'économie, c'est cela que nous souhaitons tous pour la province.

Toutefois, je veux qu'il soit bien clair que deux élections ont eu lieu depuis que ces informations ont été rendues publiques ; les gens ont choisi leurs représentants. Les parlementaires du côté de l'opposition étaient au courant des faits dans ce dossier, mais ils n'ont jamais demandé la démission de qui que ce soit dans mon gouvernement. Toutefois, maintenant, parce qu'ils n'ont rien d'autre de mieux à dire, ils ne parlent que de cela.

Le rapport de la vérificatrice générale ne contenait aucune nouvelle information, et il est très clair que ce dossier a maintenant été analysé. Nous avons même appuyé l'idée de demander à la vérificatrice générale de l'analyser. Nous allons rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick à l'égard du développement économique.



[Traduction]

M. Fitch : Je pense que nous avons montré aujourd'hui, sans l'ombre d'un doute, que les actions du premier ministre ne cadraient pas avec ses paroles. C'est précisément ce que nous avons montré, et j'ai transmis hier au premier ministre les pages pertinentes. Je sais qu'il dispose de l'information. Selon cette information, le ministre est allé au-delà de la réglementation en vigueur à l'époque. Même si nous connaissons la mesure législative et l'avons examinée à la Chambre... La mesure législative présentée par le gouvernement pour, en fait, faire du premier ministre le président du Conseil de l'emploi permettra plus d'ingérence politique dans le processus d'attribution de fonds à différentes compagnies. Un certain nombre de ministres faisant partie des six d'Atcon siègent aussi au conseil.

Nous demandons au premier ministre de se rendre compte que, selon les nouveaux éléments figurant dans le rapport de la vérificatrice générale, certains membres du Cabinet de l'époque ont laissé le fiasco se produire. Ces derniers ont laissé le ministre outrepasser le mandat qui lui était confié, ce qui a entraîné une perte de 70 millions de dollars pour notre province. Si le premier ministre ne demande pas au ministre de démissionner, il devrait déterminer où l'argent...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas certain qu'il s'agissait d'une question, mais je vais être très clair. La vérificatrice générale n'a pas fourni de nouveaux éléments. Aucun nouvel élément n'a été présenté. Nous étions déjà au courant de tout cela. Des élections ont eu lieu à deux reprises depuis que l'information a été rendue publique.

En outre, je veux aussi indiquer très clairement que, lorsque nous siégeons du côté de l'opposition, nous avons appuyé à l'unanimité une motion visant à demander à la vérificatrice générale d'examiner le dossier. Même si nous croyions que tous les faits avaient été rendus publics, nous avons quand même demandé à la vérificatrice générale d'examiner en profondeur le dossier pour vérifier s'il y avait autre chose que nous devrions savoir. Nous avons appuyé à l'unanimité une motion en juin 2013, lorsque j'étais chef de l'opposition, pour que la vérification se fasse. Nous voulions que la lumière soit faite sur la situation. La lumière a été faite sur cette situation, et nous sommes très contents que la vérificatrice nous ait fait des recommandations afin d'améliorer le développement économique et la reddition de comptes à cet égard. Nous obtiendrons aussi de meilleurs résultats et ferons en sorte de créer des possibilités dans la province.

M. Fitch : La question était claire. Dans ma dernière question, j'ai demandé au premier ministre où était allé l'argent. Il n'a pas répondu à la question ; il ne sait donc manifestement pas où est allé l'argent. Il s'agit d'environ 70 millions de dollars, et la moitié de son Cabinet doit connaître la réponse.

C'est pourquoi il faut obtenir davantage d'information, compte tenu des nouveaux renseignements présentés par la vérificatrice générale selon lesquels le ministre est allé au-delà de la réglementation. C'est pourquoi nous demanderons un audit judiciaire. C'est pourquoi nous



avons donné l'avis de motion. Les contribuables veulent l'information. Nous voulons l'information. Je pense que le premier ministre devrait se rendre service à lui-même. Il pourrait dissiper tout doute quant à ses ministres ou, encore une fois, s'assurer que la question dont est saisie la Chambre aujourd'hui — le fait que le ministre soit allé au-delà de la réglementation — se règle à un moment donné. Pour ce faire, il faut réaliser un audit judiciaire. Le premier ministre acceptera-t-il qu'un audit judiciaire soit réalisé?

L'hon. M. Gallant : Nous avons accepté de demander à la vérificatrice générale d'examiner davantage le dossier. En juin 2013, lorsque nous siégeons du côté de l'opposition et que j'étais chef de l'opposition, une motion a été adoptée à l'unanimité. Nous avons appuyé la motion demandant que la vérificatrice générale examine en profondeur la question. Aucun nouveau renseignement n'a été présenté. Écoutons les propos de la vérificatrice générale quant à la façon dont nous devrions aller de l'avant. Je vais citer une entrevue réalisée par la CBC.

S'agissant de la possibilité de mener une enquête pour fraude, je tiens à souligner que, comme je l'ai dit aux membres du comité des comptes publics et aux membres du comité des corporations de la Couronne, cette affaire a déjà beaucoup trop coûté aux contribuables du Nouveau-Brunswick. Tout exercice au-delà de ce que nous avons fait coûtera très cher, qu'il s'agisse de réaliser une enquête judiciaire ou de faire témoigner des gens sous serment. L'enquête du juge Ryan, commissaire aux conflits d'intérêts, a coûté des millions de dollars. [Traduction.]

La vérificatrice générale se rend compte qu'elle a fait son travail. Le commissaire aux conflits d'intérêts a fait son travail. L'information est publique. Nous avons appuyé la publication de l'information. Nous disposons maintenant de solides recommandations pour améliorer la situation, et c'est précisément ce que nous nous efforcerons de faire.

[Original]

Conseil de l'emploi

M^{me} Dubé : Cinq des six ministres qui sont à l'origine du fiasco d'Atcon font partie du Cabinet actuel et dirigent le nouveau Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, qui a été créé par le premier ministre Gallant. Ces ministres décideront encore quelles entreprises recevront de l'argent des contribuables.

Sachant maintenant que la vérificatrice générale a mentionné dans son rapport que les ministres impliqués dans le fiasco d'Atcon ont déjà agi sans respecter la réglementation en vigueur, le premier ministre est-il prêt à apporter des changements à la composition du conseil d'administration du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, et ce, afin de prévenir d'autres fiascos.

L'hon. M. Gallant : Je remercie la députée pour sa question. Nous sommes absolument prêts à faire des changements dans la façon de développer l'économie dans la province afin d'améliorer l'obligation de rendre des comptes.



C'est justement pour cette raison que nous avons changé la façon dont nous faisons le développement économique. C'est pour cette raison qu'Opportunités Nouveau-Brunswick aura un conseil d'administration composé de personnes du secteur privé qui nous aideront à prendre des décisions concernant les investissements que nous ferons. C'est pour cette raison que le conseil d'administration du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick est composé de personnes du secteur privé qui vont nous aider à analyser les investissements d'envergure lorsqu'il est question de création d'emplois. C'est aussi pour cette raison que nous allons travailler à mettre en oeuvre le plus possible les recommandations de la vérificatrice générale.

Le directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick va travailler avec la vérificatrice générale à analyser les recommandations et à les mettre en oeuvre. Nous aurons une plus grande obligation de rendre des comptes, et plus de développement économique prendra place dans notre province sous notre gouvernement.

M^{me} Dubé : Il faut réaliser que cinq ministres impliqués dans l'affaire Atcon sont encore à la table du Cabinet, et, en plus, le premier ministre les a nommés à un conseil d'administration qui évaluera les demandes des entreprises et décidera où ira l'argent des contribuables. Après un tel fiasco, il est très rare de retrouver autant de ces mêmes ministres à la table, qui prendront des décisions qui pourraient créer un autre fiasco dans la province.

Le premier ministre actuel nous dit qu'il ne faisait pas partie du gouvernement à l'époque de ce fiasco, mais, aujourd'hui, il est le premier ministre, et c'est lui qui nomme les ministres. Ma question au premier ministre est très simple : À la lueur des décisions qui ont déjà été prises et qui, selon la vérificatrice générale, l'avaient été sans que soit respectée la réglementation existante, est-il prêt à faire des changements à cette table qui prend des décisions au nom des contribuables, et ce, afin de prévenir d'autres fiascos comme celui d'Atcon au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Gallant : J'ai répondu plusieurs fois à la question ; je pense que je vais donc me servir de la minute dont je dispose pour poser moi-même quelques questions. Nous passons beaucoup de temps sur un dossier qui, je le pense, mérite effectivement que du temps lui soit consacré à l'Assemblée législative. Les questions méritent certainement des réponses, et nous voulons autant que possible faire la lumière sur la situation, et ce, du mieux que nous le pouvons. Eh bien, nous l'avons fait ; étant donné que les gens de l'opposition répètent les mêmes questions, je vais poser quelques questions au sujet d'autres erreurs que, à mon avis, nous avons commises en tant que province.

J'aimerais que les gens d'en face expliquent précisément ce qui s'est passé dans l'affaire de l'Orimulsion. Pourquoi notre province a-t-elle perdu presque 1 milliard de dollars? J'aimerais que les gens en question expliquent le dépassement de coûts en ce qui concerne la centrale de Point Lepreau, ce qui correspond, encore une fois, à une perte de plus de 1 milliard de dollars en fonds publics. Il est clair que la question dont nous discutons, c'est-à-dire la question liée aux 70 millions de dollars, mérite d'être débattue. Toutefois, lorsque l'actuel chef de l'opposition était ministre,



nous avons connu deux fiascos qui ont coûté des milliards de dollars aux gens du Nouveau-Brunswick. Demandons aux parlementaires du côté de l'opposition de répondre à des questions sur la façon dont tout cela s'est passé et ce qu'ils ont fait pour...

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M^{me} Dubé : Je peux vous dire une chose : Lorsque nous étions au Cabinet, toutes les décisions prises ont été suivies par les employés du ministère du Développement économique. Le premier ministre essaie de faire un effort pour défendre les membres du Cabinet qu'il a nommé, mais, de notre côté, nous avons suivi la réglementation, contrairement aux cinq ministres qui font encore partie du conseil d'administration du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick.

Je vais nommer les ministres en question : le ministre de la Santé, le ministre du Développement économique, le ministre des Ressources naturelles, le ministre de l'Énergie et des Mines et le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Ces ministres ont tous agi sans respecter la réglementation. Si le passé est garant de l'avenir, votre comité met encore à risque l'argent des contribuables. La solution est très simple, puisque c'est maintenant vous qui dirigez la province, qui avez nommé les ministres et qui avez créé cette entité qui va décider où les montants d'argent vont aller dans les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Alors, la question pour le premier ministre est celle-ci : Va-t-il prendre des mesures correctives en changeant la composition des membres de ce conseil d'administration...

[Traduction]

Le président : À l'ordre. Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, j'ai déjà répondu à la question ; je vais donc répéter ma question. Nous passons autant de temps que nous le devons à l'Assemblée législative à répondre aux questions sur le dossier, et cela ne nous pose certainement aucun problème. Puisque les gens d'en face ne semblent plus avoir de questions à poser, je vais demander encore ceci : Des milliards de dollars de fonds publics ont été dépensés en pure perte parce que le chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre de l'Énergie, a conclu une mauvaise entente avec le Venezuela en ce qui concerne l'Orimulsion. De plus, les gens d'en face ont conclu une mauvaise entente dans le cas de Point Lepreau, et nous devons maintenant assumer un dépassement de coûts de plus de 1 milliard de dollars. Tout cela en dépit du fait que le député, lorsqu'il était ministre sous le gouvernement précédent, ait dit que les gens du gouvernement précédent récupéreraient tout l'argent. Quelle somme d'argent avons-nous obtenue? Aucune. Voilà ce que nous avons obtenu. Le chef de l'opposition est impliqué dans deux cafouillages, qui ont coûté plus de 2 milliards aux contribuables.

Je dirais aux gens du côté de l'opposition : Consacrons un peu de temps aux dossiers en question, lesquels sont comparables à celui dont nous parlons aujourd'hui. Peuvent-ils expliquer comment



le tout s'est passé? Peuvent-ils endosser la responsabilité au lieu de jeter un blâme sur la fonction publique?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

Fracturation hydraulique

M. Coon : Ma question, pour le premier ministre, est la suivante : La Nouvelle-Écosse, le Québec et l'État de New York ont tous entrepris une recherche plus approfondie sur la fracturation hydraulique dans l'extraction du gaz de schiste. Pour ce faire, ils ont disposé de ressources importantes, dont : David Wheeler, président de Cape Breton University ; le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, au Québec ; et plusieurs agences de l'État de New York. Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre quel sera le budget de la Commission sur la fracturation hydraulique?

L'hon. M. Arseneault : Je remercie le député d'en face pour sa question. Il est certain que la commission dont nous avons fait l'annonce plus tôt cette semaine est composée de personnes jouissant d'une grande réputation ici, dans la province. Nous sommes très fiers d'y avoir nommé comme commissaires, l'ancien juge, Guy Richard, ainsi que John McLaughlin et Cheryl Robertson. Ils vont avoir un travail très important à faire sur une question très délicate, qui suscite beaucoup d'émotions et qui a pris beaucoup de notre temps durant les dernières années. Il était donc très important d'avoir à ce poste des personnes qui pouvaient faire le travail demandé relativement aux cinq conditions préalables imposées par le gouvernement.

Par contre, j'ai aussi déclaré publiquement que je n'allais pas préjuger le travail des commissaires. Ils ont carte blanche quant à la manière dont ils vont s'y prendre pour mobiliser le public et pour mener les études de recherche. Il reviendra aux commissaires de décider comment accomplir leur travail. J'ai entièrement confiance qu'ils vont pouvoir remettre au Cabinet, d'ici 12 mois, un rapport bien défini sur la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Coon : La transparence est essentielle dans le processus. Le ministre fournira-t-il aux gens de la province et aux parlementaires, comme cela a été fait dans l'enquête réalisée en Nouvelle-Écosse, les lettres-contrats ou les lettres de mandat qu'il a adressées aux membres de la commission ainsi que le mandat de la commission?

L'hon. M. Arseneault : Voilà une très bonne question. Oui, je m'engage à rendre public le mandat de la commission ainsi qu'à le fournir au député du Parti vert. Je le ferai sans problème au début de la semaine prochaine.

M. Coon : Merci. Nous voulons certainement éviter un autre fiasco LaPierre. Dans l'État de New



York seulement, le département de la Santé a produit en décembre dernier un rapport de 176 pages intitulé *A Public Health Review of High Volume Hydraulic Fracturing for Shale Gas Development*. Ce rapport entraîne une interdiction de telles activités dans l'État de New York, ce qui remplace le moratoire qui y avait été instauré. Comment la commission gagnera-t-elle l'expertise nécessaire à l'examen des conséquences sanitaires, environnementales et sociales de l'exploitation du gaz de schiste sans disposer en son sein des ressources et de l'expertise appropriées?

L'hon. M. Arseneault : Il est assez drôle que le député mentionne Louis LaPierre. S'agissant du dernier gouvernement progressiste-conservateur et de ses vérifications en matière de références morales, je constate que ce gouvernement a complètement manqué son coup.

Je suis très fier que notre gouvernement ait fait preuve de diligence raisonnable afin de trouver les bonnes personnes pour s'occuper de la question, qui est très importante pour notre province et la façon dont nous allons de l'avant. Compter quelqu'un comme Guy Richard, qui a eu une carrière remarquable dans le secteur juridique et qui a été juge en chef dans notre province... Le tout montre qu'il est capable de recueillir les faits et d'obtenir les renseignements pertinents pour pouvoir présenter ses conclusions.

Par ailleurs, nous comptons des gens très respectés comme l'ancien recteur de UNB John McLaughlin. Dans le passé, à titre de ministre, j'ai nommé Cheryl Robertson présidente du conseil du New Brunswick Community College. Je dois préciser que ces trois personnes ont été décorées de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. J'ai tout à fait confiance dans leur capacité de conduire leurs travaux et recherches et de consulter, en public ou en privé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le président.

Hôpitaux

M. Flemming : J'ai une question pour le ministre de la Santé. J'ai dit il y a deux ou trois jours à la Chambre que, selon moi, la réduction du financement de l'Hôpital Dr Everett Chalmers n'était pas liée à une question d'argent. Les fonds ont été affectés, votés et approuvés. Le ministère de la Santé a opéré un revirement budgétaire spectaculaire.

Vu que le premier ministre a dit que nous devons faire des suggestions constructives, je vais en faire. Lors des dernières élections, il y a eu beaucoup de discussions concernant le fait de dépenser près de 3 milliards de dollars, dont près de 1 milliard serait affecté aux infrastructures. Dans un esprit de collaboration, je pense qu'une partie des 900 millions consacrés aux infrastructures pourraient être affectés à l'hôpital Chalmers, et le financement serait ainsi rétabli. Je propose que le gouvernement envisage de réaffecter une partie de ses fonds. Au lieu de consacrer l'argent à l'asphaltage, le gouvernement devrait le consacrer aux gens. Le ministre serait-il disposé à agir ainsi?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, les gens d'en face se répètent. Ils cherchent toujours à obtenir une réponse différente.



Lorsque notre gouvernement s'est penché sur l'élaboration du budget de capital, les demandes dépassaient de 87 millions de dollars les sommes prévues pour l'avancement de projets au cours du prochain exercice financier ; il fallait donc prendre certaines décisions. Quant au Programme pour l'infrastructure stratégique, le fonds en question est surtout axé sur le développement économique. Il vise à créer des emplois et à faire croître l'économie. Le gouvernement dispose de différentes enveloppes et compte divers programmes. Certaines enveloppes servent à d'autres fins. Quand est venu le temps d'établir le budget de capital, des choix devaient être faits. Nous ne pouvions tout simplement pas accepter toutes les demandes présentées. Cela ne veut pas dire qu'il n'en sera jamais ainsi, mais il n'y a pas de fonds prévus au budget pour le prochain exercice financier.

M. Flemming : Je ne suis pas d'accord. Le budget prévoyait des fonds. Il a été approuvé. Le budget a été adopté par cette Assemblée législative. Une personne a décidé de faire autrement.

Un médecin accompli et membre de la Société médicale est assis juste derrière le ministre de la Santé. Il sait que j'ai raison, et les gens là-haut sont ses collègues. En face de moi se trouve le vice-premier ministre. Il est ministre, et c'est le représentant politique de Fredericton et des environs. Il sait que j'ai raison. Nous vous demandons de consacrer aux gens une partie de l'argent qui sert aux cadeaux politiques. Les gens d'en face sont assis là et ne parlent même pas de la question. Les députés concernés pourraient former un duo de choc au lieu de jouer au médecin inefficace et au vice-premier ministre nul.

Menons à bien le projet, faisons-le comme il faut et réglons la question, car il est inacceptable de priver les gens de Fredericton de soins de santé.

L'hon. M. Boudreau : Je sais que le député d'en face aime faire les grands titres dans les journaux en lançant des attaques mesquines. Toutefois, ces attaques personnelles ne changeront rien à la situation. Elles ne changeront pas la réalité financière de la province.

À mon avis, il nous faut corriger deux ou trois choses. Lorsque nous parlons du Programme pour l'infrastructure stratégique, le député d'en face laisse entendre que les fonds ne serviront qu'aux routes. Ce n'est pas le cas. Les fonds pourraient financer des aéroports, des ports, des technologies de l'information et de la communication, comme de nombreux projets qui se profilent à l'horizon pour Saint John. Le fait de dire que ce n'est que...

Les gens d'en face essaient de réaliser des gains politiques faciles. Au bout du compte, il a fallu prendre des décisions. En tant que gouvernement, ce qui comprend mes collègues le ministre des Finances, le premier ministre et tous les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes engagés à équilibrer les comptes. Pour y arriver, il faut prendre des décisions difficiles, et nous ferons...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Flemming : Les deux députés savent que je n'ai aucune animosité personnelle envers eux. Je



ne lançais pas des attaques personnelles faciles. Selon moi, il s'agit de deux personnes qui devraient prendre la parole et intervenir sur le sujet. Elles savent que c'est la chose qu'il convient de faire. Elles savent ce qui se passe dans l'hôpital mentionné et elles connaissent son état de délabrement.

Dire qu'il a fallu faire des choix... Écoutez, le budget a été établi. Le seul choix qui ait été fait, c'est qu'une personne a décidé de prendre son stylo et d'écrire « non ». Voilà quel a été le choix. L'argent était disponible. Les sommes étaient inscrites au budget et ont été affectées. Le budget a été approuvé et appuyé par un vote à la Chambre. Les fonds étaient approuvés, mais quelqu'un a décidé d'annuler l'affectation. C'est inacceptable.

Je demande ceci : Depuis quand l'asphaltage revêt-il une plus grande importance et prévaut-il sur les gens? Voilà ma question. Ne pouvons-nous pas trouver assez d'argent pour aider les gens qui souffrent et qui travaillent dans des conditions déplorables à l'Hôpital Chalmers?

L'hon. M. Boudreau : La question de la situation financière de la province n'est pas réglée, et, même si l'ancien ministre pense qu'il a résolu tous les problèmes au ministère de la Santé, il n'en est rien. Le ministère de la Santé fait partie du gouvernement provincial. Le député d'en face confond le budget de fonctionnement avec le budget de capital. Il confond les projets entre eux.

Le fait est que le gouvernement précédent avait prévu au budget 4 millions de dollars pour le projet, mais n'a dépensé que 90 000 \$. Je mets le député d'en face au défi de présenter ne serait-ce qu'un document montrant que j'aurais bloqué l'avancement du projet. Ce n'est pas le cas. Durant l'exercice financier en cours, nous ne nous sommes jamais opposés au projet. Il n'était simplement pas là. Le projet n'était pas prêt pour l'étape suivante. Je n'ai rien signé pour le bloquer. Encore une fois, je mets le député au défi de présenter des preuves s'il compte faire ce genre de déclarations à la Chambre, mais il n'y a rien.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, pendant la période des questions, j'ai clairement entendu le député de Rothesay adresser des insultes à deux députés d'en face. Je voudrais lui donner l'occasion de retirer ses propos.

M. Flemming : Certainement, Monsieur le président. Je n'ai pas proféré d'insultes. Les deux messieurs le savent bien. Si c'est ainsi que mes propos avaient été perçus, par respect pour vous et l'Assemblée législative, je les retirerais certainement. Je pense que les deux députés savent que cela n'avait rien de personnel et que je les exhortais de façon imagée à prendre des mesures à l'égard d'un dossier qui me tient particulièrement à coeur. Il est très frustrant de voir deux ans de sa vie s'envoler sous ses yeux...

Le président : Merci, Monsieur le député. Monsieur le député, je m'exprime très clairement à la Chambre... Nous en avons parlé pendant les déclarations de députés. Je dis très clairement que nous ne tolérerons pas ce type de propos non parlementaires envers les parlementaires des deux



côtés de la Chambre. Je vous demande de prendre la parole à la Chambre et de retirer simplement les propos tenus sans en préciser le contexte.

(Exclamations.)

Le président : Merci. Passons à autre chose.

[Original]

Santé mentale

L'hon. M. Rousselle : Je demande votre permission pour répondre à une question qui m'a été posée hier. Elle provenait du chef du troisième parti à la Chambre, et j'avais demandé à la prendre en considération.

[Traduction]

Le président : Veuillez poursuivre.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Hier, une question m'a été posée concernant la livraison de services intégrés dans la province, et plus spécifiquement à l'égard de projets pilotes dans la Péninsule acadienne et dans le comté de Charlotte.

Je veux d'abord préciser que ces projets pilotes ont été très, très, très positifs, c'est-à-dire que nous sommes très satisfaits des résultats. Un travail incroyable a été fait par différents ministères et agences, soit le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère du Développement social, le ministère de la Sécurité publique, les réseaux de santé, Vitalité et Horizon, ainsi que deux districts scolaires. Tous ces gens ont vraiment travaillé ensemble.

Compte tenu des effets très positifs des projets pilotes, nous avons pris, en tant que gouvernement, l'engagement de mettre en place de tels projets partout dans la province.

Voilà ce qui répond spécifiquement à la question. J'aimerais préciser à quel point j'apprécie les questions du chef du troisième parti à la Chambre, puisqu'il ne me parle jamais des chances de gagner à la loterie.

[Traduction]

M. Coon : Le programme de prestation des services intégrés a connu beaucoup de succès dans le contexte des deux projets pilotes. Fort de son énorme succès, il a permis d'aider directement des jeunes et des enfants, des élèves, ayant des troubles du comportement ou de santé mentale. Il



continue d'assurer l'accès aux services. En somme, le programme protège directement les droits des enfants et des jeunes de bénéficier de services de santé mentale.

Ma question était la suivante : Quel est l'échéancier? Nous ne pouvons plus attendre. Le programme a fait ses preuves. Les services doivent être déployés dans toutes les régions de la province pour que les jeunes y aient accès. Nous ne pouvons pas attendre la fin du mandat du gouvernement actuel.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai indiqué, il y avait deux projets pilotes, et les résultats sont très positifs. Notre engagement est donc de continuer à faire la mise en oeuvre de ce programme partout dans la province. Je dois dire que, il y a deux ou trois semaines, nous étions encore réunis pour regarder aux façons d'y arriver.

Donc, je n'ai pas de date précise à donner au chef du troisième parti à la Chambre, mais je peux lui assurer que nous travaillons à ce projet important, car nous croyons dans la santé mentale des jeunes. Il s'agit d'un sujet qui préoccupe, j'en suis certain, tous les parlementaires des deux côtés de la Chambre, et nous allons continuer à travailler afin d'atteindre notre objectif.

